

**Ville  
d'Istres**

# **GUIDE DE L'ÉCOLIER**

**Istres,  
l'éducation, notre priorité**

- 1- FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES**
- 2- DANS LES ÉCOLES**
- 3- L'ACCOMPAGNEMENT DES APPRENTISSAGES  
SCOLAIRES À ISTRES C'EST AUSSI...**





## FRANÇOIS BERNARDINI

Maire d'Istres

Vice-Président de la Métropole  
Aix-Marseille Provence  
Président du Conseil de Territoire  
Istres Ouest Provence

Chers parents,

L'épanouissement et la réussite de vos enfants sont depuis toujours ma priorité. La ville consacre d'importants moyens au secteur de l'éducation, que ce soit en termes d'investissement dans les écoles ou de fonctionnement, avec 250 agents communaux qui y travaillent. Ce guide a été conçu pour vous permettre de vivre sereinement l'année scolaire et en détaille les principales modalités pratiques.

Cette rentrée 2017/2018 est particulière car elle marque le retour à la semaine de 4 jours d'école pour les enfants.

Je suis convaincu de la pertinence de ce changement pour leur bien-être et satisfait de constater qu'il répond aussi à la demande des parents qui se sont prononcés favorablement à 72%.

Depuis que j'ai pris cette décision, toute la communauté éducative istréenne est à pied d'oeuvre afin d'adapter notre organisation tout en continuant d'offrir aux enfants les meilleures conditions pour apprendre et pour se construire. Ainsi, l'Ecole Municipale du Sport redéploie ses créneaux et les centres aérés seront de retour le mercredi pour permettre aux parents qui le souhaitent de nous confier leur enfant toute la journée ou en demi-journée. Nous continuons aussi de proposer un accueil avant et après l'école comme auparavant afin que l'organisation des familles ne soit pas perturbée.

De plus, et malgré un contexte financier plus que défavorable pour les collectivités locales, nous poursuivons le plan de rénovation et d'entretien de nos écoles, et maintenons également la même exigence en matière d'innovation avec la mise à disposition d'outils numériques afin que tous les écoliers puissent s'approprier dès leur plus jeune âge, les technologies de demain. Une nouveauté est à souligner depuis quelques semaines, avec l'équipement de toutes les écoles élémentaires de la ville en tablettes numériques...

Je vous souhaite, à toutes et à tous, une très belle année scolaire.



## EMMANUELLE PRETOT

Adjointe au Maire,  
déléguée à l'éducation et à l'enfance

Comme monsieur le Maire l'expose dans l'édito, la réussite éducative des jeunes istréens est un objectif fondamental du projet municipal.

Des moyens importants sont déployés pour que les écoliers de la ville soient accueillis dans les meilleures conditions et puissent disposer d'outils d'apprentissage modernes.

L'installation de la fibre dans toutes les écoles, fin 2017, viendra renforcer l'offre numérique.

Des AIH (agent intégration handicap) pilotés par la municipalité accompagneront cette année encore des élèves en situation de handicap aussi bien pendant le temps scolaire que pendant le temps méridien ou périscolaire (y compris pendant les EMS ou le centre aéré).

Conformément à ce qui avait été annoncé, la plupart des restaurants scolaires ont été transformés en selfs pour répondre aux demandes d'inscription en constante augmentation. Les dernières réalisations (groupes scolaires Mille et Ferry) sont prévues pour 2018.

Enfin, dans le cadre de son Projet éducatif territorial, la municipalité entend développer ses liens avec les parents d'élèves, les enseignants et le monde de l'éducation en général.

Bonne lecture à tous et bonne année scolaire !  
Emmanuelle Pretot

# SOMMAIRE DU GUIDE DE L'ÉCOLIER

## 1- LE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES

|  |    |
|--|----|
| - L'INSCRIPTION SCOLAIRE, MODE D'EMPLOI .....                  | 04 |
| - INSCRIPTION ADMINISTRATIVE                                   |    |
| - LE PERSONNEL MUNICIPAL AU SERVICE DES ÉCOLES .....           | 05 |
| - LES LOCAUX .....   | 06 |
| - LA MAIRIE ASSURE LE FONCTIONNEMENT MATÉRIEL DE L'ÉCOLE       |    |
| - MISE EN PLACE DES SELFS                                      |    |
| - LES FOURNITURES SCOLAIRES<br>ET MOYENS COMPLÉMENTAIRES ..... | 07 |
| - LE RESTAURANT SCOLAIRE .....                                 | 08 |
| - SANTÉ, ÉQUILIBRE, QUALITÉ                                    |    |
| - P.A.I. (PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ)                      |    |
| - LES TRANSPORTS .....   | 09 |

## 2- DANS LES ÉCOLES

|  |    |
|--|----|
| - L'ÉCOLE .....  | 10 |
| - L'INSPECTION ÉDUCATION NATIONALE (LA CIRCONSCRIPTION)          |    |
| - L'INSPECTION ACADÉMIQUE (LE DÉPARTEMENT ET LE RECTORAT)        |    |
| - LE CONSEIL D'ÉCOLE .....                                       | 11 |
| - LES DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE           |    |
| - LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE .....                                  | 12 |
| - LES ASSURANCES SCOLAIRES À L'ÉCOLE .....                       | 12 |
| - LA SCOLARISATION DES ENFANTS<br>EN SITUATION DE HANDICAP ..... | 13 |

## 3- L'ACCOMPAGNEMENT DES APPRENTISSAGES SCOLAIRES A ISTRES, C'EST AUSSI...

|  |    |
|--|----|
| - LA BIBLIOTHÈQUE CENTRE DOCUMENTAIRE .....  | 14 |
| - L'INFORMATIQUE .....                       | 14 |
| - LES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES ..... | 15 |
| - ÉDUCATEURS SPORTIFS                        |    |
| - APPRENTISSAGE DE LA NATATION               |    |
| - PROJETS SPORTIFS PLEINE NATURE             |    |
| - CLASSE ÉQUESTRE                            |    |
| - LES CLASSES TRANSPLANTÉES .....            | 16 |
| - LES PROJETS AIDÉS .....                    | 16 |
| - L'EMS - ÉCOLE MUNICIPALE DU SPORT          |    |
| - LE PÉRISCOLAIRE                            |    |
| - LES ÉTUDES SURVEILLÉES                     |    |
| - LE COUP DE POUCE À LA LECTURE              |    |

## 4- LES NUMÉROS DE TÉLÉPHONE ET ADRESSES UTILES .. 19

# 1- LE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES

## L'INSCRIPTION SCOLAIRE MODE D'EMPLOI

### INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

La ville d'Istres est découpée en périmètres scolaires, chaque enfant est scolarisé dans son école de périmètre et selon la capacité d'accueil de l'école.

Les inscriptions des enfants à scolariser pour la 1ère fois en école maternelle se font à partir de janvier : à l'hôtel de ville, esplanade Bernardin Laugier 04 13 29 59 00

dans les Mairies Annexes : Rassuen 04 42 55 58 20

Entressen 04 13 29 56 50

Les dossiers d'inscription au CP sont remis aux familles, par les enseignants de la grande section, courant mars.

**Les documents sont téléchargeables sur le site de la ville [www.istres.fr](http://www.istres.fr)**

#### PIÈCES À FOURNIR

- La fiche d'inscription dûment remplie et signée par les 2 parents
- Le livret de famille
- Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois

Si nécessaire, les documents attestant des conditions d'exercice de l'autorité parentale. Muni d'un certificat d'inscription de la Mairie, les parents doivent faire l'admission auprès de la Direction de l'école.

Toute demande d'inscription dans une école hors du périmètre scolaire donne lieu à une demande de dérogation. Toutes les demandes seront étudiées par une commission au mois de mai.

#### RECENSEMENT POUR LES ÉCOLES MATERNELLES

Le recensement pour les écoles maternelles se fait à partir du mois de mars.

Il permet à la ville d'établir des prévisions d'effectifs.

Le dossier de recensement fait office d'inscription pour la rentrée scolaire suivante, si aucun changement de situation n'est signalé par la famille.

# LE PERSONNEL MUNICIPAL AU SERVICE DES ÉCOLES

Plus de 250 agents communaux sont au service des écoles de la ville.

- **63 agents assurent l'entretien et la restauration**, formés aux réglementations dans ces deux domaines et dirigés par un chef d'équipe. Des agents non titulaires viennent en renfort sur le temps de restauration.

- **62 agents spécialisés des écoles maternelles (ATSEM)** pour 62 classes maternelles sur la Ville sont chargées d'aider les enseignants pendant le temps de la classe. Elles sont aussi présentes sur le temps de restauration. Elles assurent l'accompagnement des enfants de maternelle au bus de ramassage scolaire et l'entretien de leur classe.

- **13 assistantes scolaires** (cf. BCD), une par groupe scolaire, sont chargées de l'animation des bibliothèques et centres de documentation des écoles sur le temps scolaire, de l'animation du temps de restauration et de l'accompagnement des élèves d'élémentaire au bus de ramassage scolaire.

- **Un factotum par groupe scolaire**, logé sur place, assure l'ouverture et la fermeture de l'école, veille aux entrées et sorties des élèves, et pourvoit aux travaux courants et à la maintenance matérielle de l'école. Sur de nombreux groupes scolaires, c'est le factotum qui a assuré la peinture colorée des grilles et parfois des murs donnant cet air unique à l'école !

Comme les ATSEM et les assistantes scolaires, il est un référent important pour les adultes, comme pour les enfants, au sein de l'école.

- **Des animateurs** (BAFA) accueillent les enfants le matin et le soir en périscolaire, et assurent l'encadrement des activités pendant la pause méridienne.

- Chaque école istréenne bénéficie pour certaines activités physiques et sportives de la mise à disposition d'un éducateur sportif (ETAPS) (cf. § sport à l'école à Istres). Ces éducateurs interviennent également sur des temps périscolaires (pause méridienne et soir) et à l'EMS (École Municipale du Sport).

- A la cuisine centrale du Tubé, **plus de 30 agents** ont en charge la conception, la préparation et la livraison de plus de 3700 repas par jour sur les restaurants scolaires au sein de la cuisine centrale du Tubé.

- Enfin, le personnel municipal au service des écoles, ce sont également les agents administratifs et d'encadrement des services et directions (Direction Education Enfance, Direction des Sports...).

## **LES LOCAUX**

### **LA MAIRIE ASSURE LE FONCTIONNEMENT MATÉRIEL DE L'ÉCOLE**

Les écoles sont des bâtiments à la charge des collectivités locales, leur entretien courant et les travaux de rénovation sont à la charge de la collectivité (Code de l'Éducation).

Les élèves Istréens sont accueillis dans des écoles agréables à vivre. Tout au long de l'année, les services de la ville y effectuent réparations et travaux : peinture, électricité, menuiserie, maçonnerie, plomberie, voirie... La Ville assure également l'entretien des installations sportives ouvertes aux écoles : gymnases et salles d'activités, stades et plateaux sportifs, salles, piscines et bases nautiques.

Les travaux d'amélioration de la sécurité sont prioritaires, de même que tout ce qui peut concourir à un meilleur accueil dans les classes et plus largement dans les locaux et les restaurants scolaires.

Chaque année, une commission des travaux à laquelle participent les parents d'élèves, les directions d'écoles, les élus de la ville, les Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale, et des représentants des services techniques et de l'éducation, permet de repérer et planifier l'ensemble des demandes de travaux par groupe scolaire.

La Commune assure aussi l'équipement et le renouvellement du mobilier scolaire.

Les restaurants scolaires sont régulièrement actualisés et aménagés pour un repas plus convivial et de qualité. La cuisine centrale, permet à la Ville de préparer l'ensemble des repas de la restauration scolaire et collective.

### **MISE EN PLACE DES SELFS**

Depuis quelques années, un plan de transformation des restaurants scolaires « traditionnels » en self a été lancé pour les enfants des écoles élémentaires. Ainsi, en septembre 2017, 7 groupes scolaires fonctionnent en self.

Le self permet de réduire l'attente des enfants, de déjeuner dans de meilleures conditions : réduction du bruit, nouveaux mobiliers, nouvelle vaisselle, et nouveau fonctionnement, apportent une autonomie profitable aux enfants.

# LES FOURNITURES SCOLAIRES ET MOYENS COMPLÉMENTAIRES

La ville dote toutes les écoles d'un budget spécifique pour l'achat des fournitures scolaires des élèves et des classes. Chaque école dispose d'une « carte achat » qui lui permet d'être autonome pour ses commandes scolaires (principe d'achat par marché public).

Chaque enseignant dispose d'un budget pour l'organisation de sa classe. Il comprend toutes les fournitures de papeterie et de bureau (cahiers, feuilles, stylos, crayons, feutres, peinture...), les livres et documents pédagogiques, et tout autre matériel nécessaire à la pratique de la classe au quotidien.

Le budget moyen de ces fournitures est de 34€/élève, auquel il faut rajouter des crédits pour les Bibliothèques Centre de Documentation et pour les abonnements, des crédits pour la gestion courante de l'école (bureau de direction), des crédits spécifiques pour les Classes d'Inclusion et pour les écoles en Réseau de Réussite Scolaire... soit un total de près de 36€ par élève pour les quelques 4500 élèves de la ville.

La ville fournit également un crédit de fonctionnement à l'Inspection de l'Éducation Nationale, au Centre Médical scolaire, et aux Réseaux d'Aide Spécialisés aux élèves en difficulté.

En plus de ces fournitures, la ville a doté chaque école d'un photocopieur et d'un nombre conséquent de photocopies couleur.

Enfin, un plan informatique ambitieux est mis en place dans toutes les écoles.

## LA RESTAURATION SCOLAIRE

### SANTÉ, ÉQUILIBRE, QUALITÉ

Les repas sont élaborés sur la cuisine centrale municipale du Tubé, et amenés chaque jour sur tous les restaurants scolaires des écoles. Les repas sont composés avec des produits frais. La recherche de distribution courte, la plus locale possible, est prioritaire et privilégiée. Aujourd'hui, environ 95 % des denrées alimentaires sont d'origine française. Les 3700 repas servis chaque jour à nos enfants répondent à des contraintes très strictes.

L'équilibre nutritionnel se fait au regard du PNNS « Plan National Nutrition Santé » et du GEMRCN « Groupe d'Étude des Marchés de Restauration Collective et Nutrition ». Variété des menus, éveil au goût et à la découverte des différents produits, locaux, régionaux, etc... ainsi que la qualité des produits par le choix et l'utilisation de produits frais et de saison, sont des objectifs visés.

Les menus sont élaborés chaque mois en coopération avec les différents partenaires : Délégués de parents d'élèves, D.D.E.N. (Délégué Départemental de l'Éducation Nationale), Médecine Scolaire, Responsable et chefs d'équipe des personnels des restaurants scolaires, Responsable de production et cuisiniers de la Cuisine Centrale, Responsables des achats. Les parents peuvent s'ils le souhaitent, être associés. Les menus sont établis dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité, de traçabilité. Depuis la rentrée 2014, l'équilibre nutritionnel sur l'ensemble de la journée est privilégié. Ainsi, la collation proposée aux enfants à l'accueil du matin, avant 8h30 prend en compte les recommandations d'une diététicienne, en cohérence avec les menus du repas. L'ensemble des menus est affiché devant les écoles et consultable sur le site de la ville.

### P.A.I. (PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ)

La mise en place de P.A.I. assure un accueil sécurisé aux enfants nécessitant un suivi médical. La ville d'Istres accueille à la restauration et sur le temps périscolaire les enfants atteints d'allergies alimentaires ainsi que ceux présentant des pathologies nécessitant une attention particulière.

La délibération du conseil Municipal du 17 janvier 2007 permet de prendre en compte les PAI et permet une tarification spécifique pour les paniers repas. La mise en place d'un PAI se fait à la demande des familles, auprès de l'école.



# LES TRANSPORTS

La Régie Municipale des Transports, outre le ramassage scolaire assure les déplacements des enfants lors des sorties pendant le temps scolaire que ce soit dans les domaines sportifs, éducatifs ou culturels.

**5 bus et des chauffeurs municipaux** répondent à une programmation annuelle, mais aussi aux demandes de sorties ponctuelles tout au long de l'année.

**04 13 29 58 13 OU 04 13 29 43 72**

La Métropole Aix Marseille Provence organise, en lien avec la Régie Municipale des Transports de la ville, le service de transports scolaire gratuit pour les élèves domiciliés et scolarisés sur le territoire .

Afin de bénéficier de ce service gratuit, rendez-vous à l'antenne scolaire du CEC ou à celle de la mairie annexe d'Entressen, muni d'une photo d'identité couleur, d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et d'un certificat de scolarité pour les élèves de 16 ans et plus. Cette carte donne accès à l'ensemble des lignes du réseau Ulysse, durant toute une année, ainsi qu'à la ligne scolaire dont votre enfant dépend.

## 2- DANS LES ÉCOLES

### L'ÉCOLE

A compter de la rentrée 2017, les écoles d'Istres fonctionnent sur 4 jours de classe : **lundi, mardi, jeudi et vendredi selon les horaires suivant 8h30 à/11h30 - 13h30/16h30.** Chaque école est dirigée par une directrice ou un directeur d'école. Il ou elle, est responsable de l'organisation au sein de l'école, chaque enseignant est responsable de sa classe. Pour la rentrée 2017, il y a à Istres 115 classes élémentaires, 62 classes maternelles et 3 Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS).

### L'INSPECTION ÉDUCATION NATIONALE (LA CIRCONSCRIPTION)

L'Inspectrice de l'Éducation Nationale de la circonscription d'Istres est le supérieur hiérarchique des enseignants.

Elle est assistée d'une équipe de conseillers pédagogiques généralistes et spécialisés.

Inspection de l'Éducation Nationale.  
Groupe scolaire Jean Moulin, place Jean Moulin  
04-42-56-32-20

### L'INSPECTION ACADÉMIQUE (LE DÉPARTEMENT) ET LE RECTORAT

Les services déconcentrés du ministère de l'Éducation Nationale, placés sous l'autorité des recteurs et, par délégation, sous l'autorité de ses adjoints. Ils se constituent :

- au niveau **régional**, du Rectorat qui constitue le siège de l'académie. Le Rectorat est à Aix-en-Provence.
- au niveau **départemental**, des Directions des Services départementaux de l'éducation nationale qui sont dirigées par des **directeurs académiques des services de l'éducation nationale** (Inspection académique, située à Marseille).
- au niveau **local**, les **établissements scolaires** (collèges, lycées, écoles régionales du premier degré et établissements régionaux d'enseignement adapté) et les écoles primaires sont les principaux lieux de contact entre l'Éducation Nationale et les familles. Ils sont dirigés par des chefs d'établissement et des directrices ou directeurs d'école.

## CONSEIL D'ÉCOLE (CF. CODE DE L'ÉDUCATION)

Dans chaque école est institué un Conseil d'École présidé par le directeur d'école, composé du Maire ou de son représentant et d'un Conseiller Municipal, des enseignants de chaque classe de l'école, des représentants élus des parents d'élèves en nombre égal à celui du nombre de classe de l'école, (ils constituent le comité des parents) et du délégué Départemental de l'Éducation (DDEN).

L'Inspectrice, ou l'Inspecteur de l'Éducation Nationale (IEN) assiste de droit aux réunions. Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre.

→ Il vote le règlement intérieur de l'école.

→ Il adopte le projet d'école.

→ Il donne des avis et fait des suggestions sur le fonctionnement et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école (sécurité des enfants, hygiène, composition des classes, actions pédagogiques, intégration des enfants handicapés, activités périscolaires, restauration scolaire).

→ Il informe sur le choix des manuels ou de matériels pédagogiques divers, l'organisation des aides spécialisées, de l'organisation de rencontres d'information parents/enseignants.

A l'issue de chaque séance de conseil d'école, un procès verbal est établi, un exemplaire est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

## LES DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Nommé pour 4 ans, par l'Inspecteur d'Académie, le DDEN est «l'ami de l'École Publique» et le défenseur de la laïcité. Il est indépendant puisque non élu par les parents, ni par ses concitoyens.

Les DDEN sont membres de droit au conseil d'école. Médiateur, il doit faciliter les relations de l'école avec la Municipalité.

## COOPÉRATIVE SCOLAIRE

La coopérative scolaire est un regroupement d'adultes et parfois d'élèves qui décident de mettre en œuvre un projet éducatif s'appuyant sur la pratique de la vie associative et coopérative.

Gérée par les élèves avec l'aide des enseignants, elle vise à :

→ développer l'esprit de solidarité entre les élèves ;

→ améliorer le cadre scolaire et les conditions de travail et de vie des élèves dans l'école. Elle finance des activités communes : sorties, abonnements, projets divers, etc.

Les coopératives scolaires ne doivent pas se substituer aux communes et ne peuvent servir à financer ni l'entretien ni le fonctionnement de l'école. Elles ne sont pas habilitées à gérer des fonds publics et leurs ressources proviennent de dons, subventions, cotisations et du produit des fêtes. Les versements doivent être volontaires et libres. Une coopérative scolaire peut être affiliée à la section départementale de l'office central de coopération à l'école (O.C.C.E.), être constituée en association autonome ou être affilié à l'USEP (secteur sportif scolaire de la ligue de l'enseignement).

## ASSURANCES SCOLAIRES À L'ÉCOLE (SOURCE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE)

La souscription d'une assurance scolaire pour les activités scolaires et facultatives est un gage de sécurité, pour les élèves et leurs parents.

### QUE GARANTIT L'ASSURANCE SCOLAIRE ?

L'assurance scolaire souscrite doit garantir les dommages que l'élève pourrait causer à des tiers (garantie de responsabilité civile) et qu'il pourrait subir (garantie individuelle accidents corporels).

Les titulaires d'une police d'assurance multirisques familiale doivent vérifier attentivement la nature des risques couverts par ce contrat. Il est conseillé de demander à l'assureur de fournir par écrit les précisions nécessaires.

### EST-ELLE OBLIGATOIRE ?

#### **Pour les activités scolaires obligatoires :**

Elle est facultative. Mais dans les faits, elle est vivement recommandée afin de protéger l'élève en cas de dommage.

#### **Pour les activités scolaires facultatives (sorties et voyages scolaires) :**

Elle est obligatoire. Deux circulaires rappellent cette obligation.

#### **Pour les activités périscolaires :**

Les organisateurs peuvent exiger des élèves qu'ils soient assurés.

### COMMENT CHOISIR UNE ASSURANCE SCOLAIRE ?

Les parents d'élèves peuvent se renseigner auprès : de la directrice ou du directeur d'école, leur assureur, des associations de parents d'élèves, de la fédération française des sociétés d'assurances, du centre de documentation et d'information de l'assurance (CDIA) en région.

# SCOLARISATION DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Le droit à l'éducation pour tous les enfants, quel que soit leur handicap, est un droit fondamental. La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a consacré ce droit et permis le développement d'actions en faveur de la scolarisation des élèves en situations de handicap. Désormais, de plus en plus d'élèves en situation de handicap sont scolarisés en milieu scolaire ordinaire grâce à la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013 où figure désormais, dès l'article premier du code de l'éducation, le principe de l'école inclusive pour tous les enfants, sans aucune distinction.

Les conditions de la scolarisation individuelle d'un élève handicapé dans une école élémentaire ou dans un établissement scolaire du second degré varient selon la nature et la gravité de son handicap.

Selon les situations, la scolarisation peut se dérouler soit :

- sans aucune aide particulière
- avec des aménagements lorsque les besoins de l'élève l'exigent

## **AUXILIAIRE DE VIE SCOLAIRE (AVS) ET ACCOMPAGNANT DES ELÈVES EN SITUATION DE HANDICAP (AESH)**

interviennent pour permettre à l'enfant en situation de handicap d'accomplir des gestes qu'il ne peut pas faire seul, travaille en collaboration avec l'enseignant, facilite le contact entre l'élève et ses camarades de classe, tout en veillant à l'encourager dans ses progrès en autonomie. Il s'agit d'un dispositif national et les AESH sont nommés par la MDPH (Maison départementale pour personnes handicapées). Tous les renseignements sont accessibles sur : [www.mdph.fr](http://www.mdph.fr)

En plus, à Istres particulièrement, le service AIH vient renforcer cet accompagnement. Il peut répondre à la demande de la MDPH, par la mise à disposition de AIH (Agent Insertion Handicap) qui ont une mission d'aide aux enfants handicapés.

En milieu scolaire, une demande doit être faite par les parents auprès de la MDPH pour que la situation de l'enfant soit examinée en commission départementale. Cette commission est seule habilitée à prendre la décision d'accompagnement.

Pour tous les autres lieux d'intervention (restaurations, périscolaires, extra-scolaires, clubs de sport, établissements culturels, établissements de petite enfance...) les parents doivent faire la demande auprès de la structure d'accueil, afin de déterminer les possibilités que la ville peut mettre en œuvre pour accompagner au mieux les enfants dans leur activité ou leur apprentissage.

## 3- L'ACCOMPAGNEMENT DES APPRENTISSAGES SCOLAIRES A ISTRES C'EST AUSSI

### BIBLIOTHÈQUE CENTRE DOCUMENTAIRE (BCD)

Lieu central de l'école, défini par la circulaire du 1<sup>er</sup> octobre 1984, la BCD regroupe un ensemble de documents et livres à destination des élèves. Outil pédagogique indispensable à tous les travaux de documentation des classes, la ville a souhaité le développer et aide à son fonctionnement par la création des Assistantes Scolaires BCD. Il y a une BCD par groupe scolaire tenue par un agent municipal : l'assistante scolaire BCD. En plus de l'animation de la BCD en temps scolaire aux côtés des enseignants, celle-ci anime également le club BCD dans le cadre des différents temps du périscolaire.

La Ville alloue à chaque école un budget spécifique pour l'acquisition du fonds documentaire, de même, certains projets spécifiques participent de son enrichissement.

### INFORMATIQUE DANS LES ÉCOLES

La ville d'Istres s'est toujours investie avec force dans le développement de politiques éducatives modernes, pour offrir aux enfants et aux enseignants des outils performants. L'informatique dans les écoles a démarré à Istres, dans les années 80 avec le premier «plan informatique pour tous» qui a permis d'équiper l'ensemble des écoles de la ville.

Une nouvelle étape est franchie en dotant les écoles d'équipements modernes et performants, au service des enseignants et des élèves, pour faire en sorte que l'univers numérique et multimédia fasse définitivement partie du quotidien de tous, tel a été l'objet du plan numérique dans les écoles istréennes.

Un plan lancé par le Maire d'Istres, depuis le mois de janvier 2013 a vu sa concrétisation à la rentrée de septembre 2013, avec l'équipement de 117 classes, soit la totalité des classes élémentaires de la ville.

Chaque classe a été équipée : d'un ordinateur portable couplé au vidéo-projecteur interactif et d'une connexion Internet par câble. Ainsi que d'un vidéo-projecteur numérique interactif

(VNI) à très courte focale et forte luminosité permettant de travailler en plein jour et sans ombre portée. À la rentrée 2015, les 63 classes de maternelles ont été équipées et l'option tactile a été choisie.

Chaque enseignant a pu bénéficier d'une formation technique pour apprivoiser ce nouvel outil et d'une formation pédagogique mise en place par l'Éducation Nationale (ERIP).

Dans le même temps, l'ensemble des photocopieurs des écoles a été modernisé. Leur mise en service permettant la numérisation de documents et l'utilisation de la couleur.

Ainsi l'ensemble des écoliers istréens et leurs enseignants ont à leur disposition des outils performants et utiles aux apprentissages. Durant l'année scolaire 2016-2017, la municipalité a poursuivi son investissement dans les projets d'innovation pour l'excellence éducative. Elle a investie 280 000 euros pour réaménager les salles informatiques en salles numériques. Chaque établissement composé d'une de ses salles a été doté de 14 tablettes tactiles numériques, 14 casques audio, 14 claviers USB, 1 malette faisant office de borne wifi et d'un vidéo-projecteur de dernière génération. Les tablettes permettent de s'adapter aux différents projets et besoins des enseignants en matière de praticité et pour faciliter son utilisation. De plus, dans les salles numériques, le mobilier, lui aussi, a été totalement changé, pour rendre la plus mobile possible : par groupe de deux, de quatre, etc. Elle offre un confort et une flexibilité permettant de passer d'une configuration individuelle à une autre plus propice au travail de groupe. Pour l'année 2017-2018, chaque bâtiment scolaire sera équipé de la fibre optique pour optimiser ses usages. Ainsi l'ensemble des écoliers istréens et leurs enseignants ont à leur disposition des outils performants et utiles aux apprentissages.

## ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

### ÉDUCATEURS SPORTIFS

Un éducateur territorial des activités physiques sportives (ETAPS) est mis à la disposition des enseignants pour les assister dans l'accomplissement du projet pédagogique sportif de l'école selon le plan d'action départemental (natures d'activités, temps d'action et objectifs).

Cet éducateur sportif est référent de l'école en matière de sport.

Sur Istres, chaque école bénéficie de l'assistance d'un ETAPS

### APPRENTISSAGE DE LA NATATION

Dès la grande section maternelle (bassin d'apprentissage du complexe sportif de Jean Moulin) et jusqu'au «savoir nager» du CM2 (piscine du stade nautique ou du bassin de l'Aqualud à Entressen), le nombre de séances proposées aux enfants permet à la ville d'Istres de tout mettre en oeuvre pour aller au delà des recommandations des programmes de l'Éducation Nationale. Ces séances correspondent à un projet établi en partenariat entre la ville et l'IEP (Inspection de l'Éducation Nationale). L'enseignant de l'école est assisté par un ou plusieurs éducateurs sportifs titulaires du Brevet d'Etat d'Éducateur Sportif des activités de la natation.(BEESAN).

### PROJETS SPORTIFS PLEINE NATURE

Encadrés par des ETAPS de la ville, des projets sportifs de pleine nature sont proposés aux enseignants pour construire leur projet d'école et d'éducation physique. Ils peuvent ainsi pratiquer la voile, planche à voile, kayak, aviron, tir à l'arc, VTT/ orientation, escalade. Les projets de nautisme sont réalisés sur les deux bases nautiques des Heures Claires et de l'étang d'Entressen, pour le tir à l'arc sur le pas de tir des bases nautiques des Heures Claires et d'Entressen ou sur celui de la plaine des sports Davini ; pour le VTT/orientation à partir du CEC, pour l'escalade sur le site des Heures Claires.

### CLASSE ÉQUESTRE

Chaque année 13 créneaux de 6 séances de 2 heures sont proposés aux enseignants sur le Centre Équestre du Deven. Ces activités sont encadrées par des moniteurs diplômés d'Etat, et 3 créneaux pour les classes ULIS.

## CLASSE TRANSPLANTÉE

D'octobre à juin, la ville d'Istres, en concertation avec l'Inspection l'Éducation Nationale (IEN), offre la possibilité aux enseignants et aux enfants des groupes scolaires de la ville de partir en classe transplantée. Les créneaux des classes peuvent être de 5 à 12 jours au choix, ou plus selon le projet de l'enseignant.

La Ville prend en charge l'essentiel des coûts des classes d'environnement. Il reste à la charge des familles une participation financière à tarif unique journalier.

Elèves et enseignants peuvent être accueillis dans les 2 centres appartenant à la ville :

→ **Istremont situé dans les Hautes Alpes** lieu propice pour les classes équitation, environnement, ski, astronomie...

→ **Le château de Couloumé situé dans le Gers** lieu propice aux classes vendanges, gastronomie, découverte du patrimoine, artistique, théâtre, musique...

Les propositions des thématiques ne sont pas exhaustives.

Ces classes sont encadrées par du personnel permanent et qualifié ainsi que par des animateurs vacataires diplômés.

Les classes d'environnement contribuent à enrichir les apprentissages en favorisant le contact direct avec l'environnement naturel ou culturel et permettent aux enfants le développement de l'autonomie, le respect de l'autre et la notion de vivre ensemble.

D'autres projets peuvent être élaborés par les enseignants et feront l'objet d'une étude dans le cadre des projets aidés.

## PROJETS AIDÉS

La ville d'Istres souhaite aider les enseignants désireux de réaliser un projet hors des ressources institutionnelles proposées.

Après validation de l'Inspection de l'Éducation Nationale (IEN), ce projet est transmis à la



Direction Education Enfance qui réunit une commission extra-municipale afin d'étudier l'aide financière de la ville à apporter (transports, visites, aide matérielle, ressources humaines...) La ville fait un retour à l'école de la décision de l'aide attribuée. Plus de 60 demandes en moyenne sont étudiées en projets aidés chaque année.

### **L'EMS - Les Écoles Municipales du Sport**

Pour la pratique sportive, la mise en cohérence des compétences à développer durant le temps scolaire, par classe d'âge, en regard de la nature des activités proposées dans le cadre du parcours EPS des écoles de sports de la ville, est aussi un objectif prioritaire.

### **LE PÉRISCOLAIRE**

**Les temps périscolaires** correspondent à l'accueil du matin, du midi et du soir.

Les ateliers ont suivant leurs horaires une vocation différente :

- l'accueil du matin est un moment à part, où suivant les écoles, les enfants s'initient à la vie collective à l'aide de lectures, de jeux de construction, de coloriage.
- les ateliers du soir sont plus des temps loisirs éducatifs, ou en garderie,

Le projet a pour objectif principal la prolongation et l'enrichissement du temps scolaire en proposant des activités sportives ou socio-éducatives sur le lieu de l'école, ou sur les structures d'accueil.

**Ce qui permet**, chaque jour en période scolaire durant le temps méridien et de 16h30 à 17h30, de proposer des activités sportives et culturelles multiples, par période, par école. Ces ateliers sont encadrés par les éducateurs (ETAPS), des animateurs diplômés.

Tous les enfants de toutes les écoles peuvent participer à des multiples activités (+ de 30) proposées par les services, durant les temps interstitiels et périscolaires.

**Les temps extra-scolaires** sont les activités du mercredi et des vacances durant lesquels sont déclinés des projets sportifs, culturels, éducatifs.

### **ÉTUDES SURVEILLÉES**

Les études surveillées ont été mises en place. Elles consistent en un accompagnement des enfants pour leur travail individuel, durant le temps périscolaire. Ces études seront encadrées par des enseignants volontaires.

Ce dispositif complète les différentes prises en charge proposées par les centres sociaux de la Ville, concernant les aides aux enfants.

### **COUP DE POUCE CLÉ**

Un accompagnement à la lecture pour les enfants de CP est piloté par la médiathèque en partenariat avec l'association « Coup de pouce, partenaire de la réussite à l'école » et la ville. L'objectif du Coup de Pouce est d'apporter aux enfants de CP en légère difficulté, l'aide dont ils ont besoin pour réussir leur apprentissage à la lecture. Cette association implique fortement les parents qui s'engagent à aider et encourager leurs enfants à la maison autour de l'apprentissage de la lecture et du travail scolaire. Cette aide est entièrement gratuite pour les familles mais a un coût à la collectivité : environ 1000€ par enfant par an.

Il existe 11 clubs dont le positionnement sur les écoles se fait en concertation avec l'Inspection de l'Éducation Nationale.

Un club comprend 5 enfants, l'animateur, 1 coordinateur (directeur d'école ou enseignant

de CP). Les enfants sont proposés par les enseignants de CP. La prise en charge des enfants est effectuée chaque soir, de 16h30 à 18h, de novembre à mi-juin.

### **DES DISPOSITIFS POUR ACCOMPAGNER PARENTS ET ENFANTS**

#### **PLAN «MANGER BOUGER»**

En France, un enfant sur 5 est en surcharge pondérale et en PACA, ce sont 9,1% des enfants de grande section de maternelle qui sont concernés avec une prévalence pour les filles. Notre ville se situant dans cette moyenne met en place depuis la rentrée 2016 en liaison avec l'Inspection de l'Education Nationale, un plan "Manger – Bouger", destiné aux enfants des écoles élémentaires, sédentaires et / ou en surpoids.

L'objectif est de proposer aux enfants un accompagnement afin que, progressivement, ils changent leurs habitudes et en ressentent les bénéfices (régime alimentaire plus adapté, pratique quotidienne d'activités physiques...).

#### **AIDE À LA PARENTALITÉ**

Le dispositif d'aide à la parentalité, donne la possibilité aux parents demandeurs, mais aussi aux enseignants et aux personnels en charge des enfants, de construire des réponses adaptées aux difficultés rencontrées dans l'éducation de leur enfant ou des enfants qui leur sont confiés. Contact : 06 58 24 82 36

# DES NUMÉROS DE TÉLÉPHONE ET DES ADRESSES UTILES POUR VOS ENFANTS

## POUR TOUTES VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES ET FAMILIALES

### **HÔTEL DE VILLE**

1, Esplanade B. Laugier - CS 97002 - 13808 ISTRES Cedex

Standard Général 04 13 29 50 00

Lundi de 8h à 18 h en journée continue

Mardi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h

[www.istres.fr](http://www.istres.fr)

### **MAIRIE ANNEXE DU PRÉPAOU**

Quartier du Prépaou

Lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h

04 42 55 58 20

### **MAIRIE ANNEXE D'ENTRESSEN**

Avenue de la Crau

Lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h

04 13 29 56 50

## L'ÉDUCATION NATIONALE

**L'INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE,**  
Groupe scolaire J. Moulin  
04 42 56 32 20

**Si votre enfant a besoin d'une réorientation scolaire, les psychologues scolaires :**

→ Groupe scolaire Pierre-Mendès-France  
04 42 55 51 37

→ Groupe scolaire Camille-Pierron  
04 42 55 50 60

**Aide à la scolarité des enfants en situation de handicap, référent Éducation Nationale**

→ Groupe scolaire Jean-Moulin  
04 42 56 36 92

### LES ÉCOLES MATERNELLES

→ **JACQUELINE AURIOL**

ZAC la Romaniquette  
04 42 55 50 40

→ **PIERRE-ARMANET**

Les Quatre Vents  
04 42 55 51 57

→ **RAOUL ORTOLLAN**

Cité Bayanne  
04 13 29 51 75

→ **RENÉ CALAMAND**

Chemin des Baumes  
04 42 55 51 90

→ **LA BUISSONNIÈRE**

Entressen  
04 13 29 56 96

→ **CLOS DE LA ROCHE**

Hameau St-Félix, Rassuen  
04 42 55 51 66

→ **JULES-FERRY**

Chemin des Barigoules  
04 42 55 51 85

→ **FÉLIX-GOUIN**

Avenue Georges Guynemer  
04 42 55 51 82

→ **PIERRE-MENDÈS-FRANCE**

Avenue Félix Gouin  
04 42 55 51 36

→ **JEAN-MOULIN**

Les Salles  
04 42 55 50 44

→ **CAMILLE PIERRON**

Allée des Piboules, Prépaou  
04 42 55 50 61

→ **ÉLISE ET JEAN MILLE**

Hameau la Prédina  
04 42 55 51 61

→ **SAINTE-CATHERINE**

Place Sainte-Catherine  
04 13 29 50 25

## LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

### → JACQUELINE-AURIOL

ZAC La Romaniquette

04 42 55 50 39

### → PIERRE-ARMANET

Les Quatre Vents

04 42 55 51 56

### → RAOUL-ORTOLLAN

Cité Bayanne

04 13 29 51 76

### → RENÉ-CALAMAND

Les Baumes

04 42 55 51 91

### → LA CLÉ DES CHAMPS

Entressen

04 13 29 56 95

### → CLOS DE LA ROCHE

Hameau St-Félix, Rassuen

04 42 55 51 65

### → JULES-FERRY

Chemin des Barigoules

04 42 55 51 86

### → GOUIN 1

Avenue Guynemer

04 42 55 51 80

### → GOUIN 2

Avenue Guynemer

04 42 55 51 81

### → PIERRE-MENDÈS-FRANCE

Avenue Félix-Gouin

04 42 55 51 37

### → JEAN-MOULIN

Quartier les Salles

04 42 55 50 43

### → CAMILLE PIERRON

Allée des Piboules, Prépaou

04 42 55 50 60

### → ÉLISE ET JEAN MILLE

Hameau de la Prédina

04 42 55 51 62

## LES COLLÈGES ET LYCÉES

### → ELIE COUTAREL

35 rue Canadels

04 42 56 10 18

### → ALPHONSE DAUDET

Avenue Félix-Gouin

04 42 56 14 27

### → ALAIN SAVARY

CEC Les Heures Claires

04 42 56 82 71

### → LOUIS PASTEUR

Place Roger Salengro

04 42 55 38 38

### → LYCÉE ARTHUR RIMBAUD

Allée des Échoppes

04 42 41 10 96

### → LEP LATÉCOÈRE

Avenue des Bolles

04 42 41 19 50

## LES ACTIVITÉS SPORTIVES, LA CULTURE, LES LOISIRS

### CENTRE ÉDUCATIF ET CULTUREL

Les Heures-Claires

- **ACCUEIL** 04 42 56 82 01
- **MÉDIATHÈQUE** 04 42 11 28 40
- **CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION** 04 42 55 38 18
- **CONSERVATOIRE DE MUSIQUE**  
04 42 47 10 30
- **LUOTHÈQUE** 04 42 56 82 42
- **MAISON DE LA DANSE** 04 42 55 81 81
- **MAISON POUR TOUS** 04 42 55 32 20

### ÉQUIPEMENTS CULTURELS

#### → CINÉMA LE COLUCHE

Allée Jean-Jaurès

08 92 68 69 14

#### → THÉÂTRE DE L'OLIVIER

Place Jules-Guesde

04 42 56 48 48

#### → CENTRE D'ART CONTEMPORAIN

Rue Alphonse-Daudet

04 42 55 17 10

#### → L'USINE

Route de Fos

04 42 56 02 21

### PISCINES

#### → STADE NAUTIQUE

1 rue des Félibres

04 42 41 11 86

#### → AQUALUD

Avenue des Ginestes, à Entressen

04 42 05 72 61

#### → PISCINE JEAN-MOULIN

Groupe scolaire Jean-Moulin

04 42 55 50 47

# LES CENTRES SOCIAUX OU D'ANIMATION

(ACTIVITÉS À L'ANNÉE)

## CENTRE SOCIAUX

### → CENTRE SOCIAL LA FARANDOLE

Rue de la Poutre  
04 42 56 29 39

### → CENTRE SOCIAL DES QUARTIERS SUD

Le Prépaou  
04 42 55 50 24

## CENTRE D'ANIMATION

### → CENTRE D'ANIMATION PIERRE-MIALLET

Entressen  
04 90 50 69 49

# URGENCES

→ **POMPIERS** 18 ou 112 pour les mobiles

→ **POLICE** 17

### → COMMISSARIAT DE POLICE NATIONALE

Rue Yvon Llopis  
04 88 10 11 90

### → GENDARMERIE

Boulevard de Vauranne  
04 42 11 17 12

### → POLICE MUNICIPALE

04 13 29 50 45

### → MÉDECINS (N° UNIQUE) ET MAISON MÉDICALE DE GARDE

04 42 55 11 11

### → HÔPITAL PRIVÉ

08 25 74 35 55

**Horaires d'accueil du public :**

Lundi > 8h/18h (journée continue)

Mardi au vendredi > 8h/12h - 13h30/17h



1, Esplanade Bernardin-Laugier  
CS 97002 - 13808 Istres Cedex  
☎ 04 13 29 50 00